

Additif à la Note adoptée en séance du 5 mai 2017 relative à :

La gestion du temps de travail et aux congés légaux des personnels enseignants et enseignants-chercheurs titulaires

- 2- Dispositions spécifiques relatives aux enseignants et enseignantschercheurs titulaires
- c- Elaboration du tableau de service

Enseignements Formation Continue

Les heures dispensées dans le cadre de la Formation Tout au Long de la Vie peuvent être intégrées dans le service statutaire dans la limite de 64 heures pour un Enseignant-Chercheur et de 128 heures pour un Enseignant du Second Degré.

Additif CA 11 Juillet 2017 Enseignements Formation Continue des Personnels

Les heures dispensées dans le cadre des formations en Langues (Anglais, Espagnol, Italien) organisées par le Pôle Formation Concours de la DRH peuvent être intégrées dans le service statutaire dans la limite de 20 heures pour un Enseignant-Chercheur et 40 heures pour un Enseignant du Second Degré.